

DUNK & ASSOCIÉS/SYSTÈMES24-7

NOUVELLES 24-7



Mises à jour technologiques:
À la découverte de nos fonctionnalités

Spotty !
Qu'est-ce que tout ça, on part juste quelques jours ?

Ce sont mes indispensables pour la semaine de relâche!



Dates importantes:
Semaine de relâche, Fête de la Saint-Patrick, Premier jour du printemps

Concours du 25e anniversaire

Article vedette: Réglementations du SIMDUT

Cliquez sur les icônes pour passer directement à la section



MISES À JOUR TECHNOLOGIQUES



MISES À JOUR DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ



MISES À JOUR DU PROGRAMME DE RH



RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES



MISES À JOUR DU PROGRAMME MIEUX-ÊTRE

Célébrez les 25 ans de Systèmes 24-7 avec nous! Trouvez le logo anniversaire caché et GAGNEZ !



ALERTE CONCOURS !

Vous cherchez à motiver vos employés à terminer leur formation ?

Ne manquez pas de leur présenter notre concours spécial pour célébrer le 25e anniversaire ! Chaque semaine, nous dissimulons notre logo anniversaire quelque part au sein de Systèmes 24-7. Le premier à repérer le logo, à faire une capture d'écran et à nous l'envoyer par courriel gagne une carte-cadeau de 25 \$ chez Home Hardware ! La seule condition : avoir complété 100 % de sa formation ! Une seule carte-cadeau est à gagner chaque semaine !



Cliquez pour agrandir

Imprimez cette affiche et partagez-la avec vos employés ! Que la chasse commence !!

DATES IMPORTANTES

Semaine de relâche

10 au 14 mars (les dates peuvent varier selon la ville)

La semaine de relâche approche à grands pas ! Que vous soyez en train de préparer un voyage, de suivre les matchs du March Madness, de passer du temps en famille ou de faire un grand ménage du printemps, il est essentiel de veiller à votre sécurité et à votre mieux-être.

Si vous partez en voyage, assurez-vous que vos vaccins sont à jour et vérifiez la météo avant de partir pour être bien préparé. Pour ceux qui restent à la maison, profitez de ce temps pour vous détendre, vous ressourcer et savourer cette pause. N'oubliez pas de prendre soin de vous et de vous reposer au milieu de toutes les activités. Peu importe vos projets, restez en sécurité, restez en bonne santé et profitez pleinement de vos vacances !



Fête de la Saint-Patrick

17 mars

En cette fête de la Saint-Patrick, ne comptez pas uniquement sur la chance des Irlandais. Si vous participez aux festivités, assurez-vous de bien planifier, de nommer un chauffeur désigné ou d'utiliser un service de covoiturage.

Premier jour du printemps

20 mars

En 2025, le printemps commence le 20 mars, marquant la fin de l'hiver et l'arrivée de températures plus douces. Ce changement de saison est l'occasion idéale pour un nouveau départ, que ce soit pour profiter des journées ensoleillées ou vous attaquer à un nettoyage de printemps bien mérité. Voici quelques ressources pour vous accompagner dans cette transition et tirer le meilleur parti de la saison.



[Cliquez sur les images pour ouvrir des ressources complémentaires](#)

MISES À JOUR TECHNOLOGIQUES

EN VEDETTE

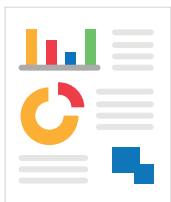
À la découverte de nos fonctionnalités

L'une des remarques les plus fréquentes de nos clients est : « *Waouh, je ne savais pas que Systèmes 24-7 pouvait faire ça !* » Et nous voulons y remédier.

Chaque mois, nous partageons avec vous les mises à jour clés de la plateforme, incluant de nouvelles fonctionnalités, des améliorations des outils existants et de nouveaux cours. Mais avez-vous pris le temps d'explorer l'intégralité des fonctionnalités qui vous sont offertes ?

Systèmes 24-7, c'est bien plus qu'un simple portail de conformité : c'est un outil puissant conçu pour apporter une réelle valeur ajoutée à votre organisation. Que ce soit pour engager vos employés ou optimiser vos processus quotidiens, il y a bien plus de fonctionnalités à découvrir que vous ne l'imaginez.

Voici un aperçu de certaines fonctionnalités que vous n'avez peut-être pas encore exploitées. Si l'une d'elles vous intéresse, contactez-nous à support@systems24-7.com pour planifier une démonstration personnalisée !



Signalez-le : Un créateur de formulaires en ligne extrêmement flexible. Fini les formulaires papier ! Signalez-le vous permet de créer des formulaires et des rapports en ligne pour faire le suivi d'une multitude de données, comme les inspections sur le lieu de travail (que vous pouvez synchroniser automatiquement avec votre babillard numérique), les rapports d'accident ou d'incident, les demandes d'accommodement, les actions disciplinaires et bien plus encore.



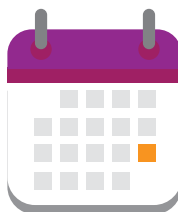
Horloge de pointage : Grâce à l'horloge de pointage en ligne, vous pouvez facilement suivre les heures d'entrée et de sortie de vos employés. Vous pouvez également configurer des restrictions pour limiter les pointages à partir de certaines adresses IP et recevoir des notifications si un employé tente de contourner cette règle.



Babillard numérique : Intégré directement dans Systèmes 24-7, le babillard numérique vous permet d'avoir accès à tous les documents requis par la Loi, notamment les politiques, les rapports d'inspection, les affiches réglementaires, les évaluations/enquêtes, les procès-verbaux des comités, et bien plus encore.



High Fives : Valorisez les réalisations de vos employés avec un « high-five » virtuel pour récompenser des performances exceptionnelles ! Cette fonctionnalité innovante vous permet de faire le suivi et de mettre en valeur les reconnaissances et avis positifs provenant de clients, collègues, ou superviseurs.



Planificateur d'événements : Organisez vos événements en toute simplicité ! Cette fonctionnalité vous permet de planifier des événements, gérer les inscriptions et suivre la participation en toute simplicité. Les administrateurs peuvent imprimer des feuilles de présence, télécharger des registres de connexion, suivre l'assiduité, envoyer des courriels aux participants, générer des certificats et produire des rapports de complétion.



Entretien préventif : Planifiez et faites facilement le suivi des entretiens. Ce programme intuitif permet à vos équipes d'accéder aux entretiens qui leur sont assignés, de faire le suivi des entretiens réalisés et d'aviser rapidement les prestataires ou sous-traitants lorsqu'un entretien planifié approche.

Envie d'en savoir plus ? Cliquez ici : <https://www.systems24-7.com/the-hub/feature-list>

Trousses de conformité maintenant disponibles

Les trousse de conformité pour les clients des services de Sécurité et de RH sont maintenant disponibles. Connectez-vous à [Systèmes 24-7](#) et cliquez sur Trousses de conformité pour lire les instructions.

Pour le programme de santé et sécurité, vous devez compléter toutes les missions pour maintenir votre lieu de travail conforme aux exigences.

MISES À JOUR DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ/RH

NOUVELLES FORMATIONS

Sécurité dans les ateliers de réparation automobile

La formation aborde les pratiques essentielles pour assurer un environnement de travail sécuritaire dans les ateliers automobiles et porte sur l'utilisation adéquate des outils et des équipements, comme les équipements de soudage, les meuleuses, les tours de frein, les machines d'équilibrage et de montage de pneus, ainsi que les cousins gonflables et les compresseurs. La formation porte également sur l'identification des risques et l'utilisation des équipements de protection individuelle (ÉPI).



NOUVELLES FORMATIONS – BIENTÔT DISPONIBLES EN FRANÇAIS



Révision de la LAPHO

Une révision de la formation sur la LAPHO afin de rafraîchir vos connaissances. La révision porte sur l'interaction et la communication avec les personnes handicapées, sur les dispositifs d'assistance, les animaux d'assistance et les personnes de soutien et sur les normes d'accessibilité en matière d'information, de communication et d'emploi pour les personnes handicapées.

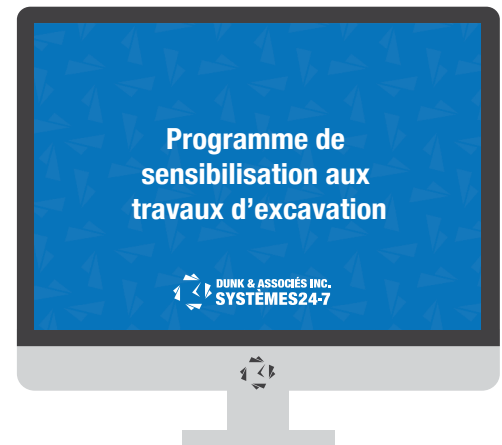
MISES À JOUR DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ/RH

NOUVELLES FORMATIONS – BIENTÔT DISPONIBLES EN FRANÇAIS

Programme de sensibilisation aux travaux d'excavation

(propre à la province)

Les études démontrent que les travaux d'excavation sont les plus dangereux du secteur de la construction. Les blessures causées par les travaux d'excavation sont souvent très graves et sont la cause de nombreux décès. Les travaux d'excavation sont nécessaires pour l'installation et la réparation des égouts et aqueducs, l'installation de piscines, etc. Ces projets varient considérablement et comportent chacun des dangers uniques. La formation porte sur les risques des travaux de tranchée et de soutènement et aborde, notamment, les lois, les types de sols, les inspections, l'étalement et les accès et sorties sécuritaires.



Formation sur la protection auditive

La perte auditive due par le bruit est l'une des blessures professionnelles les plus répandues, affectant des millions de travailleurs dans de nombreux secteurs. Cette formation aborde les principes fondamentaux pour prévenir les dommages auditifs, les dangers liés à l'exposition au bruit excessif, les mesures de protection et les normes que les employeurs doivent respecter pour préserver votre audition. En acquérant les bonnes pratiques pour prévenir la perte auditive due au bruit, vous serez préparé à adopter une approche proactive et à préserver votre audition tout au long de votre vie.

MISES À JOUR DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ/RH

ARTICLE VEDETTE:

Réglementations du SIMDUT

Ce mois-ci, notre attention se tourne vers le SIMDUT, un système crucial pour la gestion des risques chimiques dans les milieux professionnels. Mais qu'est-ce qu'un produit chimique de consommation? Est-ce que la réglementation SIMDUT s'applique à ces produits? Il est important de comprendre les distinctions entre ces produits et les produits chimiques utilisés dans les milieux de travail, ainsi que les régulations qui s'y rapportent.

Qu'est-ce qu'un produit chimique de consommation ? Est-ce que ça inclut tous les produits chimiques en magasin ? La réponse pourrait vous surprendre. Les produits de consommation sont les produits que les particuliers sont susceptibles d'acheter et d'utiliser à des fins non commerciales, notamment à des fins domestiques, récréatives ou sportives. Il est en général possible de se procurer ces produits dans les magasins de vente au détail ou auprès de fournisseurs en ligne. Parmi les produits chimiques de consommation figurent notamment les produits de nettoyage, les adhésifs, les peintures, etc.

Ces produits sont réglementés par la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et les règlements associés. Ils doivent respecter certaines exigences en matière d'étiquetage et de vente. Les risques liés à ces produits sont évalués en fonction des ingrédients, des composants, des parties, des accessoires, des emballages et de l'exposition estimée pendant la durée d'une vie pour les consommateurs (pas pour les travailleurs).

La législation relative aux produits chimiques de consommation porte sur cinq catégories principales de dangers : les produits toxiques, les produits corrosifs, les produits inflammables, les adhésifs qui collent rapidement la peau et les contenants sous pression. À l'instar des réglementations du SIMDUT, les produits de consommation sont étiquetés pour indiquer les dangers associés au produit ainsi qu'au contenant dans lequel il est distribué. Par exemple, une étiquette triangulaire signale que le contenant est sous pression, tandis qu'une étiquette octogonale indique un risque lié au produit chimique lui-même. Comme pour le SIMDUT, les produits chimiques de consommation sont étiquetés de façon à indiquer les dangers associés au produit et au contenant. Par exemple, une étiquette triangulaire signale que le contenant est sous pression, tandis qu'une étiquette octogonale indique un risque lié au produit chimique lui-même.

Il est important de se rappeler que les produits chimiques de consommation sont évalués en partant du principe qu'ils seront utilisés ponctuellement et brièvement, par exemple pour nettoyer un domicile de temps en temps pendant un court laps de temps. Si ces produits sont utilisés fréquemment et sur une longue durée, les risques de blessures et de maladies augmentent. De plus, même si ces produits sont habituellement vendus en plus petites quantités, les dangers n'en demeurent pas moins importants. Par exemple, l'eau de Javel ou l'ammoniaque sont des produits corrosifs qui peuvent causer des dommages à la peau, aux yeux et aux poumons, même en petites quantités.

Si vous utilisez des produits chimiques de consommation, assurez-vous d'être bien informé des risques.



WEBINAIRES À VENIR

Inscription **GRATUITE** aux webinaires mensuels (en anglais seulement).
Les places sont limitées. Inscrivez-vous dès maintenant!



INSCRIVEZ-VOUS

Recrutement et Intégration

19 mars 2025 | 13h00 - 14h00 HAE

Vous souhaitez développer votre équipe ? Vous faites face à un taux de rotation élevé parmi vos nouveaux employés ? Attirer et fidéliser des talents qualifiés constitue un véritable défi pour de nombreuses entreprises. Le recrutement et l'intégration sont des étapes cruciales du processus d'embauche et des leviers essentiels pour assurer la rétention des employés. L'objectif de ce webinar est d'accompagner les gestionnaires, superviseurs et équipes de recrutement dans la mise en place de processus efficaces pour le recrutement, la sélection et l'intégration des talents. Nous évoquerons également les exigences légales, les responsabilités associées, ainsi que l'importance de l'expérience vécue par les candidats.

Demande de congés

16 avril 2025 | 13h – 14h HAE

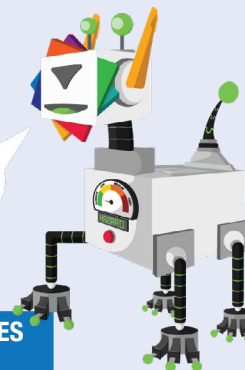
Les congés! Si simples en théorie, mais quand on s'y penche, ça se complexifie vite. Jours fériés, vacances, remplacement d'heures supplémentaires, congés pour des raisons personnelles, etc. Comment s'y retrouver quand, en plus, tous les travailleurs ne sont pas nécessairement touchés par les mêmes règles? Joignez-vous à nous pour en savoir plus sur vos obligations quant aux congés et vacances. Nous examinerons également comment bien planifier les congés, afin de minimiser les perturbations au sein de l'entreprise.



INSCRIVEZ-VOUS

Le calendrier des webinaires 2025 est maintenant disponible. Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour réserver votre place – c'est **GRATUIT** !

**LISTE DES WEBINAIRES
2025**



MISES À JOUR DU PROGRAMME MIEUX-ÊTRE

CALENDRIERS MIEUX-ÊTRE 2025

Intégrer le mieux-être au quotidien peut prendre un certain temps. Apprendre de nouvelles habitudes demande du travail! Chaque année, Dunk & Associés publie un calendrier mieux-être rempli d'activités et de conseils pour vous aider à vivre la devise du mois. Chaque mois est différent et inclut des défis amusants pour vous aider à intégrer le mieux-être au travail et atteindre l'équilibre travail-vie personnelle.

Mars
MM Votre devise du mois: Il y a tout à explorer et rien à regretter.

Mes objectifs du mois:

1. _____
2. _____
3. _____
4. Avez-vous suivi votre devise du mois ce mois-ci?

PRENDRE SOIN DE SOI

Notes:

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sab	Dim
3	4	5	6	7		
10	11	12	13	14		
17	18	19	20	21		

Calendrier mieux-être

2025 EN COULEURS & INTERACTIF
Télécharger

Mars
MM Votre devise du mois: Il y a tout à explorer et rien à regretter.

Mes objectifs du mois:

1. _____
2. _____
3. _____
4. Avez-vous suivi votre devise du mois ce mois-ci?

PRENDRE SOIN DE SOI

Notes:

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sab	Dim
3	4	5	6	7		
10	11	12	13	14		
17	18	19	20	21		

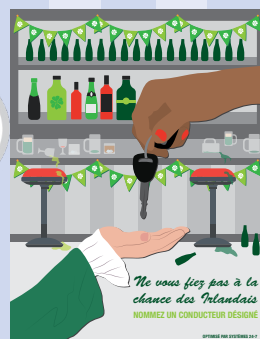
Calendrier mieux-être

2025 EN NOIR ET BLANC (À IMPRIMER)
Télécharger

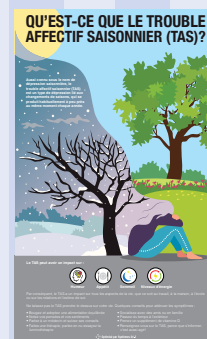
VOS RESSOURCES GRATUITES DU MOIS



Cliquez sur chaque image pour l'agrandir et la télécharger



Nommez un conducteur désigné



Qu'est-ce que le trouble affectif saisonnier



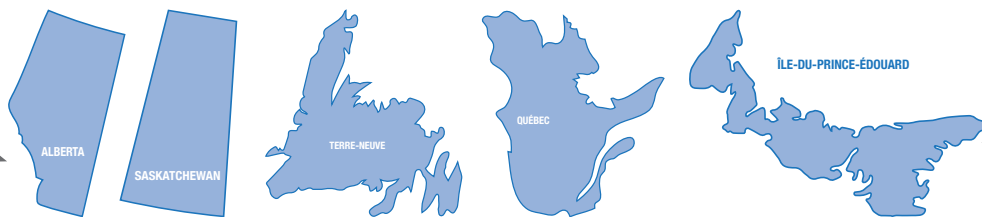
SIMDUT Pictogrammes et étiquettes

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE

Dunk & Associés continue de surveiller les modifications législatives et de mettre à jour le contenu du programme et des modules de formation afin d'assurer la conformité. Pour consulter le sommaire des récentes mises à jour législatives, [cliquez ici](#).

Cliquez pour passer directement à une province en particulier.



SOMMAIRE DES MODIFICATIONS

CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?

ALBERTA

Mises à jour sur la violence et le harcèlement en milieu de travail

Des modifications importantes du Code de santé et de sécurité au travail simplifient les exigences en matière de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail.

À compter du 31 mars, les employeurs auront la possibilité de regrouper leur plan de prévention de la violence et du harcèlement en un seul plan ou de le diviser en deux plans distincts.

Les plans de prévention de la violence et du harcèlement des employeurs doivent désormais inclure des procédures visant à protéger la confidentialité de toutes les personnes impliquées dans un incident ou une plainte de violence ou de harcèlement.

Plan de prévention de la violence et du harcèlement

Ce plan doit définir les mesures visant à éliminer, ou lorsqu'il n'est pas raisonnablement possible de le faire, à contrôler les risques liés à la violence et au harcèlement. Il doit également inclure des procédures pour informer les travailleurs de ces risques, pour signaler les incidents et faire enquête et pour protéger la confidentialité de toutes les parties impliquées.

Assurez-vous d'inclure des procédures visant à protéger la confidentialité. La divulgation des informations doit être limitée à des situations spécifiques, notamment : les enquêtes, les actions correctives, informer les parties impliquées des résultats de l'enquête, aviser les travailleurs des risques ou des exigences légales.

Dès le 31 mars 2025, les employeurs devront se conformer aux nouvelles règles.

Veillez noter que les employeurs travaillant avec des matériaux explosifs ou dans l'industrie pétrolière et gazière doivent également examiner attentivement ces modifications.

Si vous êtes client de Dunk & Associés, votre programme de santé et sécurité n'est pas affecté par ces mises à jour législatives.

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
TERRE-NEUVE	
<p>Modifications à la législation sur les congés</p> <p>Le 4 décembre 2024, les projets de loi 82 et 101 modifiant la législation sur les congés en vertu de la Loi sur les normes du travail ont reçu la sanction royale et sont désormais en vigueur.</p> <p><i>Certificat médical</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Les employés ne sont plus tenus de fournir un certificat d'un professionnel de la santé pour justifier leur droit au congé de maladie et au congé pour obligations familiales en vertu de la LNT. <p><i>Congé de réserviste - MODIFIÉ</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Les réservistes ont désormais droit à un congé sans solde pouvant aller jusqu'à 24 mois sur une période de 60 mois pour les urgences nationales.• Le délai de préavis pour ce congé a été réduit de 60 jours à 30 jours. <p><i>Congé pour maladie de longue durée, blessure de longue durée et don d'organes – NOUVEAU CONGÉ</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Ce nouveau congé permet aux employés de bénéficier d'un congé protégé allant jusqu'à 27 semaines sur une période de 52 semaines, pour les employés qui ne peuvent pas travailler en raison d'une maladie de longue durée, d'une blessure de longue durée ou d'un don d'organes.• La durée du congé peut être étendue jusqu'à 104 semaines pour les employés dont les blessures ou maladies sont causées par un acte criminel.	<p>Certificat médical</p> <p>L'obligation pour un employé de fournir un certificat médical après 3 jours consécutifs d'absence pour maladie a été supprimée de la législation. Toutefois, les employeurs peuvent élaborer et mettre en œuvre leurs propres politiques internes quant à la vérification des absences pour raisons médicales.</p> <p><i>Congés protégés</i></p> <p>Assurez-vous de mettre à jour les politiques de votre entreprise quant aux congés protégés afin de refléter les nouveaux délais et périodes de préavis pour le Congé de réserviste, ainsi que le nouveau Congé pour maladie de longue durée, blessure de longue durée et don d'organes.</p> <p>De plus, veillez à informer vos employés de leurs nouveaux droits.</p> <p>Cliquez ici pour consulter les modifications apportées à ces congés.</p> <p><i>Si vous êtes un client des services de ressources humaines de Dunk & Associés, votre programme RH a été mis à jour pour refléter ces changements.</i></p>

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	
<p>Réglementation sur les premiers soins</p> <p>Les règlements sur les premiers soins ont récemment été mis à jour afin de s'aligner sur les normes nationales, et les modifications suivantes sont maintenant en vigueur :</p> <p><i>Exigences en matière de formation en secourisme</i> La formation en secourisme et le contenu des trousseaux de premiers soins sont désormais conformes aux normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA).</p> <p><i>Évaluation des risques en milieu de travail pour les premiers soins</i> L'évaluation des risques doit inclure ces 3 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Examiner les tâches pour identifier les dangers pouvant entraîner des blessures ou maladies professionnelles.• Évaluer les dangers en dressant une liste des types de blessures ou maladies professionnelles pouvant survenir, en déterminant la probabilité qu'une blessure ou maladie professionnelle se produise, et en évaluant la gravité potentielle de cette blessure ou maladie.• Identifier la formation et les fournitures de premiers soins appropriées pour répondre aux types de blessures ou maladies professionnelles identifiés lors de l'évaluation.	<p>Exigences en matière de formation</p> <p>Les fournisseurs de formation en premiers soins n'ont plus besoin d'une approbation du directeur de la santé et sécurité au travail (SST) de la WCB. Les organisations ou les individus peuvent fournir des formations en premiers soins, à condition que la formation soit conforme à la norme CSA Z1210-17, " Formation en secourisme en milieu de travail — Programme et gestion de la qualité pour les organismes de formation".</p> <p>Pendant la période de transition, les secouristes en milieu de travail qui détiennent actuellement un certificat valide sont certifiés jusqu'à la date d'expiration du certificat.</p> <p>Les exigences en matière de formation sont désormais déterminées par l'évaluation des risques de l'employeur, en fonction du niveau de risque.</p> <p>Évaluation des risques en milieu de travail pour les premiers soins</p> <p>En tant qu'employeur, vous êtes tenu de réaliser et de documenter une évaluation des risques en matière de premiers soins sur le lieu de travail. Cette évaluation doit être réalisée par une personne compétente, en consultation avec le comité de sécurité ou le délégué à la sécurité.</p> <p>Pour des directives détaillées sur la manière de réaliser une évaluation des risques en matière de premiers soins en milieu de travail, y compris l'accès à un modèle d'évaluation des risques, vous pouvez consulter le guide des règlements sur les premiers soins en milieu de travail de la WCB (en anglais seulement).</p> <p><i>Si vous êtes un client des services de santé et sécurité de Dunk & Associés, la politique sur les premiers soins et les formulaires requis ont été mis à jour sur votre site. Vous devrez cependant vous assurer de compléter la nouvelle évaluation des risques et apporter les modifications nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de votre lieu de travail.</i></p>

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
QUÉBEC	
Hausse du salaire minimum Dès le 1er mai 2025, le salaire minimum au Québec passe de 15.75\$ à 16,10 \$ de l'heure.	Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er mai 2025.

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
SASKATCHEWAN	
Déclaration des administrateurs à la WCB Les administrateurs qui reçoivent des salaires rapportés sur un T4 ne sont plus inclus dans la définition de "travailleur" selon la WCB. Par conséquent, les administrateurs ne sont plus considérés comme des travailleurs et ne bénéficient plus d'une couverture automatique de la WCB.	Déclaration des administrateurs à la WCB En raison de cette définition modifiée, la façon dont vous déclarez les salaires des travailleurs sur votre déclaration de paie de l'employeur a changé. Les revenus des administrateurs ne doivent plus être inclus comme salaires de travailleurs dans vos estimations 2025. Les salaires totaux ne doivent pas inclure les salaires des administrateurs qui reçoivent un revenu d'emploi sur les feuillets T4, car ces individus ne sont plus considérés comme des travailleurs. Consultez la fiche d'information de la WCB pour obtenir plus d'informations (en anglais seulement).

**MERCI DE NOUS AVOIR LU.
RENDEZ-VOUS LE MOIS
PROCHAIN.**

